



Caen



ouest-france.fr du 25 décembre 2023



Quotidien Ouest-France du 27 décembre 2023



283 mots

# Une mère accusée d'agression sur un professeur

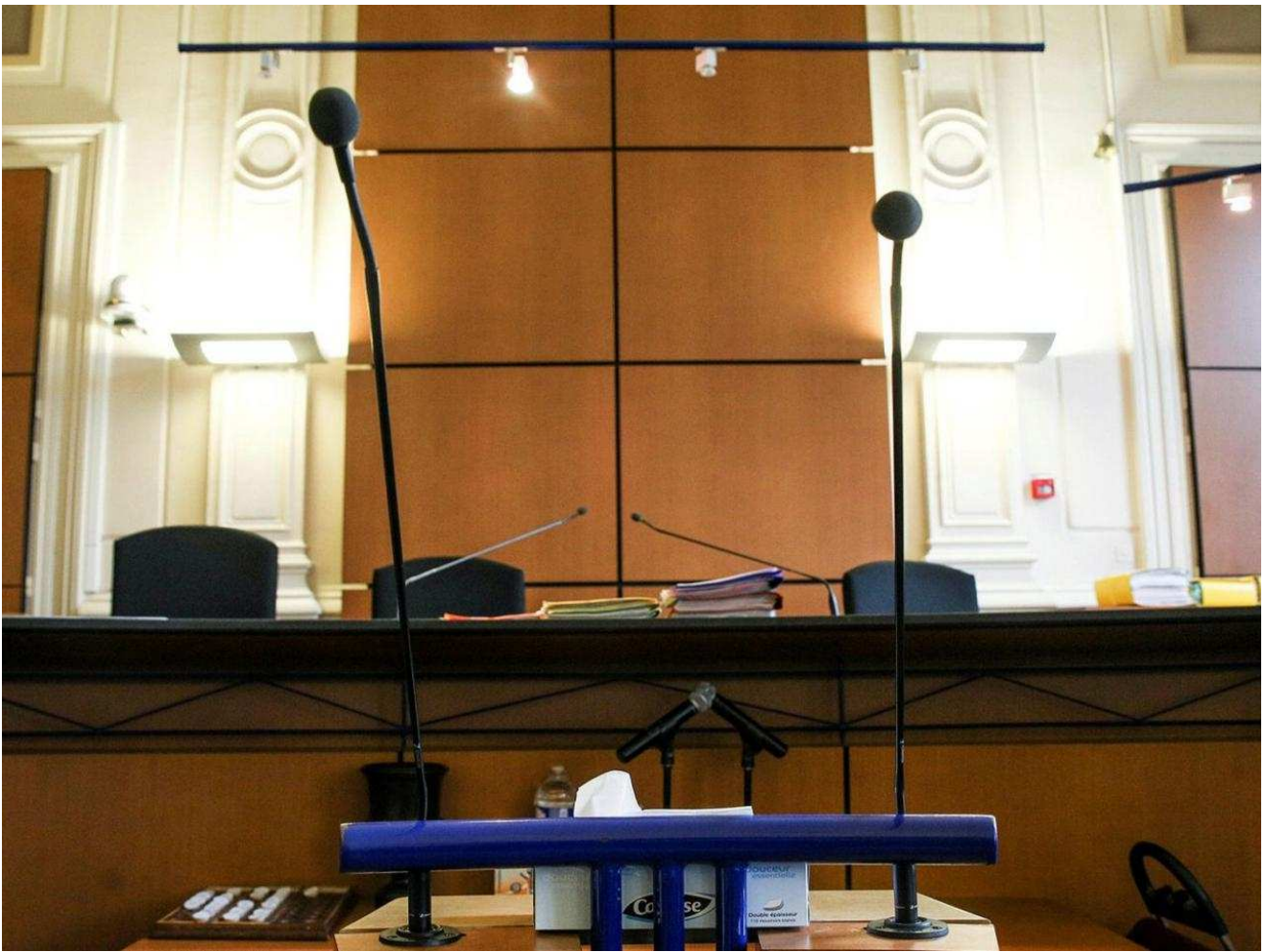
Le 28 janvier, à Caen, un professeur des écoles de 35 ans dépose plainte contre une mère d'élève, l'accusant de l'avoir agressé dans l'enceinte de l'école. Tout avait débuté deux jours plus tôt, car elle lui reprochait d'avoir réprimandé trop brutalement son fils de 9 ans, en récréation.

L'enseignant dit qu'elle l'a saisi par le col et a menacé de l'agresser, le 27 janvier. Il est allé chez son médecin généraliste et s'est fait délivrer dix jours d'interruption de travail (ITT) pour choc psychologique, puis a obtenu un arrêt maladie du rectorat.

Jugée mercredi 20 décembre, la femme de 51 ans admet avoir reproché ses méthodes au professeur mais qu'elle ne l'a pas agressé ou menacé. Elle explique élever son dernier enfant, avec ses deux petites-filles, scolarisées dans la même école, dont la mère est décédée. Elle souffre en outre d'une tendinopathie calcifiante aux deux épaules, ce qui l'empêche de lever les bras ou porter des charges.

**« Je ne comprends même pas ce que je fais là. »** M<sup>e</sup> Gianni Fedeli pointe les **« incohérences dans les accusations du plaignant. Il dit qu'elle a réussi à s'introduire dans l'école il ne sait comment, alors qu'elle s'était présentée avec son fils pour rencontrer l'institutrice de celui-ci et la directrice. Elle a dit qu'elle déposait plainte et il semblerait que ce monsieur en ait fait autant pour allumer un contre-feu, car il a des choses à se reprocher. On a mal parlé à monsieur et on a une ITT de dix jours qui n'est pas établie par une unité médico-judiciaire »**.

La prévenue est relaxée au bénéfice du doute.



Au bénéfice du doute, la mère de famille a été relaxée après son jugement mercredi 20 décembre à Caen.  
Archives Ouest-France / Guillaume Saligot